

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00.

Canada et Etats-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVII

MONTRÉAL, VENDREDI 22 NOVEMBRE, 1895

No 12

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires

ADMINISTRATION. {
Chambre 401 Bâtisse "New
York Life."
Téléphone No 2547.
Boîte de Poste No 917.
REDACTION. 25 rue St-Gabriel.
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue un an \$2.00
Canada et Etats-Unis, un an 1.50
France et Union Postale un an (15 francs) 3.00

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit
adresse au bureau même du journal.
Il n'est pas donné suite à un ordre de disconti-
nuer tant que les arrérages et l'année en cours ne
sont pas payés.

LE NUMERO 10 CENTINS.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

SEMAINE DU 15 NOVEMBRE

2171 abonnés réguliers 2171

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

A NOS ABONNÉS

A partir du 1er mai, le prix de l'abonnement sera indistinctement de \$2.00 pour toutes les localités autres que Montréal, et

\$2.50 pour Montréal et ses annexes.

Jusqu'au premier janvier prochain nous accepterons, moyennant paiement d'avance, des abonnements, de deux à cinq ans, aux anciens prix, soit :

	A Montréal	Au dehors
Pour 2 ans.....	\$ 4 00	\$ 3 00
3 "	6 00	4 50
4 "	8 00	6 00
5 "	10 00	7 50

Ci et là.

Les Grands Bazars A propos de notre article de la semaine dernière sur les grands magasins où l'on vend au-dessous du prix coûtant des épicereries pour attirer la clientèle au stock de nouveautés, MM. Henry Morgan nous écrivent qu'ils ne vendent pas d'épicereries dans leur magasin. Nous leur donnons acte de leur déclaration. Ils vendent bien des savons, mais ils classent probablement cet article dans la parfumerie.

La douane et le traité franco-canadien Nous voyons que la Chambre de Commerce du District de Montréal s'est occupée à la fin de sa dernière assemblée générale, de la question de l'admission des vins d'Algérie au bénéfice du traité franco-canadien. Comme nous avons été le premier organe commercial à traiter cette question, nous devons informer nos lecteurs que les autorités douanières lui ont donné la solution que nous désirions et que les vins d'Algérie sont maintenant admis comme étant d'origine française.

Nous devons aussi ajouter que la douane a fini par se montrer assez accommodante, notamment au point de vue de la formalité du certificat d'origine qu'elle était en droit d'exiger. Comme les marchandises actuellement en douane n'étaient pas, en général, accompagnées de certificat d'origine, il a été convenu que, pour ces marchandises seulement, l'on se contenterait d'une déclaration assermentée, des importateurs, que les marchandises étaient d'origine française.

Il ne reste plus en litige que la taxe de 20 p.c. sur les emballages.

Une étude sur le tarif Voilà que l'on commence à comprendre dans notre pays l'utilité de l'étude des questions économiques. L'autre jour, l'honorable M. Royal inaugura à la salle des conférences du Monument National une série de conférences publiques sur l'économie politique. Voici maintenant qu'un autre

citoyen, des plus entreprenants et des plus distingués, offre un prix de \$100 à gagner dans un concours pour l'établissement d'un tarif, le plus propre à promouvoir les intérêts généraux du pays et à empêcher la dépopulation du Canada.

Ce citoyen, M. J. M. Fortier, demande que ce projet de tarif soit raisonné et accompagné d'une étude comparative de la situation économique et financière de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis, à l'époque où ces pays n'avaient pas plus de population que le Canada et où leurs ressources n'étaient pas plus développées que le sont les nôtres aujourd'hui.

Pour l'Angleterre et la France, c'est demander une étude historique dont les matériaux seront assez difficiles à recueillir. On aurait pu les prendre, par exemple, au commencement du siècle présent, ce qui serait, d'ailleurs parfaitement suffisant pour l'étude demandée, car ce n'est guère qu'à partir de cette époque que le commerce international a commencé à prendre des développements intéressants, au point de vue de la fiscalité et des industries nationales.

Nous n'en félicitons pas moins M. Fortier dont la généreuse initiative aura le mérite d'encourager, chez notre jeunesse, le goût des études économiques, si utile chez ceux qui sont les hommes d'état de l'avenir.

La Banque du Peuple On nous écrit de Québec : "Pensez-vous que les déposants de la Banque du Peuple seront payés cent cents dans la piastre d'ici à 24 mois ?"

Nous avons souvent affirmé, depuis des mois, que la Banque du Peuple est solvable, c'est à dire que son actif dépasse son passif et que, par conséquent, elle peut payer ses créanciers, pourvu qu'on ne l'oblige pas à liquider immédiatement. Le résultat de l'examen détaillé de ses comptes, par deux banquiers désintéressés, ne nous a pas fait changer d'avis, puisqu'il a constaté, toutes déductions faites, un excédant d'actif de plus de \$400,000.